

Ma condition de santé lorsque l'on ma refusé les soins

Les médecins m'avaient fait comprendre qu'il n'était certain que la médecine arrive à découvrir la maladie dont je souffrais ni de traitement pour la stabiliser, j'avais des douleurs au cœur et à tout le corps, dans ma pire condition, j'avais de la difficulté à tenir debout plus de 5 minutes et j'en suis venu à sentir le mort lors des selles, cela a duré quelques mois, le reste du temps, entre 2003 et 2006, ma condition était, à demi amélioré par différents traitements obtenus par complications ajoutés mais je n'arrivait pas à obtenir un médecin pour me venir en aide.

Il y avait espoir à condition d'obtenir des soins

Je sentais qu'il y avait possibilité d'amélioration et cela avait été confirmé par un physiatre de la Régie des rentes qui m'avait évalué en novembre 2002, la Dre de la Régie avait émis des recommandations à l'effet qu'il me fallait des investigations et peut-être même une hospitalisation afin de me stabiliser, le pronostic de récupération fonctionnelle était bon.

Les autorités en santé du travail me refusent les soins

Certains médecins et commissaires des tribunaux administratifs semblent avoir des intérêts autres que l'intérêt à laquelle ils se sont engagés dans leurs professions, promouvoir la santé et la justice, ils faussent les examens et me refusent même l'évaluation médicale (BEM) ou de me référer au Comité des maladies professionnelles pulmonaires (CMPP).

La soif de justice me fait persévérer

C'est seul, et dans le but de trouver un soulagement de la douleur que mes recherches ont débuté, par la suite, je dois admettre que la douleur était si intense que j'aurais préféré mourir, mais ma soif de justice voulait que je reste en vie assez longtemps pour dénoncer le caractère ignoble des tribunaux administratifs, plus tard, il y a eu une amélioration fortuite. et ma soif de savoir et de comprendre s'est soldée par une fascination pour la médecine et la physiologie, tel que le démontrent les documents de la section médicale et physiologique de ce même site.

L'expérience se solde par un nouvel intérêt

Moi qui n'avais aucune aptitude pour l'écriture ou les études, j'ai développé une fascination pour la physiologie et la médecine en effectuant mes recherches dans la littérature médicale. Je découvre assez rapidement l'origine de mes troubles de santé sans me douter des complications infectieuses qui pouvaient être stabilisées. Je tente de soumettre mes découvertes aux médecins, peu d'entre eux en tiennent compte. C'est dans ma recherche de justice et de vérité que j'ai été obligé de développer une méthode pour faire parler l'ensemble des données d'elle-même, cette méthode m'a aussi permis de mieux comprendre plusieurs aspects de la maladie qui pourrait être utile dans plusieurs cas, c'est pourquoi je transmets mon expérience publique en espérant qu'elle puisse être utile à d'autres pour améliorer leurs conditions de santé.

Dénonciation

Ma survie à cette expérience est exceptionnelle, il est visible à la lumière des décisions de la justice administrative, que la vie d'un individu ne les préoccupe pas, la question qui me vient à l'esprit est, combien de gens ont pu perdre la vie dans des circonstances semblables, et il est rare qu'on puisse en faire la preuve, le public a le droit de voir l'autre côté de la médaille, mon cas est suffisamment documenté pour voir le vrai visage de la justice administrative au Québec.

Mise en contexte précisé (Cas Urgent)

Il faut souligner que lorsque j'ai été référé à la clinique de santé environnementale, ma condition générale était très précaire, souvent obligé de dormir assis dans un La-z-boy car la position allongé était mal tolérer (détresse respiratoire, douleurs thoraciques, manifestations cardiaques etc.), je soupçonnait que mes antécédents d'expositions toxique et / ou une électrisation subite au travail était à l'origine des troubles de santés.

Au début, j'étais dans l'impossibilité de préciser les substances toxiques mais 2 autres collègues de travail présentait des troubles pulmonaires atypiques, l'un d'eux en était décéder et l'autre avait fait un arrêt cardiorespiratoire, évoquant une certaine urgence compte tenu de ma condition déjà précaire. Il à fallut des mois avant d'obtenir une investigation plus sérieuse. Ma condition et les résultats d'examens démontraient la nécessité d'une prise en charge pour compléter le bilan et stabilisé, il y avait lésions multiple et évolution vers la nécrose aux extrémités, dyspnée et orthopnée (position allongé = trouble respiratoire), douleurs cardiaque etc., Cas urgent mais très complexe.

Dans ma recherche de soins, j'ai obtenue d'un interniste consulter le 29 avril 2003 à la demande d'un cardiologue, un traitement de prednisone décroissant en essaie pour une découverte fortuite pulmonaire, le médecin m'indique d'essayer le traitement et de transmettre le résultat au médecin en santé du travail qui suivait mon cas depuis le 17 octobre 2002.

Le traitement à apporter une amélioration spectaculaire mais il y à eu réapparition des troubles à la diminution du traitement et récidence sévère 15 jours après l'arrêt du traitement. Les médecins en santés du travail et la CSST ont profité de cette amélioration pour fausser les résultats de mon évaluation et j'ai été abandonné à moi-même par la suite.

Lorsque j'ai fournis la liste des substances toxiques en cause avec preuve d'exposition, tout à été ignorer des médecins et de la CSST, aucun suivi adéquat n'a pu être obtenu. J'ai survécu en me procurant la prednisone par mon rhumatologue et divers traitements antibiotiques pour des complications infectieuses ajouter (otite, orchite, intestin etc.).

En décembre 2006, il y à hospitalisation pour pyoderma gangrènosum (infection ?), le traitement antibiotique intraveineux stabilise ma condition au-delà de toute espérance.

La reconstitution des faits démontre que j'ai été abandonner à moi-même alors que les informations médicales était suffisantes pour permette ma stabilisation et une prise en charge adéquate dès 2003. Dans ce litige, j'ai été exposé à des risques de mort subite élever et subit des séquelles plus graves que la maladie professionnelle elle-même.

Il est facile pour un médecin et les autorités en santé du travail d'assombrir les résultats d'examens pour ne pas reconnaître un droit d'indemnisation, ils détienne une grande expérience que nous n'avons pas, il en résulte des erreurs médicales graves ainsi que probablement des décès qui aurait pu être éviter si les médecins avait interpréter et transmis l'information médicales de façon objective et / ou dans le seul but de promouvoir la santé.